

La Présidente

Arrêté n° 2022-005 du 5 janvier 2022

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'arrêté n° 2021-77 du 2 juillet 2021 désignant Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE.
- VU la délibération n° CP 2021-445 du 19 novembre 2021 relative aux 100 quartiers innovants et écologiques : 4^{ème} rapport pour 2021 – dispositif pour l'aménagement durable des collectivités issu de la COP Ile-de-France – 2^{ème} affectation pour 2021.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des conventions-cadre relatives aux « 100 quartiers innovants et écologiques », lauréats de la onzième session, votés lors de la Commission Permanente du 19 novembre 2021, pour les départements suivants :

- des Yvelines (78) : commune de Poissy,
- de l'Essonne (91) : communes d'Orsay et de Saclay,
- de la Seine-Saint-Denis (93) : commune de l'Ile-Saint-Denis.

- **Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**, *Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE